

“C’est pour qui la copie? C’est pour le gros lard!”

HARCÈLEMENT SCOLAIRE

Une association s’attaque au harcèlement d’élèves commis par des enseignants.

C’est pour qui la copie? C’est pour le gros lard!” Ces mots d’une grande violence n’ont pas été formulés par un élève mais par un professeur et il ne s’agit que d’un témoignage parmi les nombreux autres récits recueillis par le Réseau Prévention Harcèlement.

Le collectif qui regroupe, entre autres, la Fapeo, l’Ufapac, le

délégué général aux droits de l’enfant et des chercheurs de l’UCLouvain publie cette semaine une brochure qui s’intéresse au harcèlement initié par des enseignants, à ses conséquences pour les victimes et aux leviers dont disposent les familles pour mettre fin à ces violences.

“Depuis quelques années, le harcèlement est devenu une priorité dans la lutte contre tou-

tes les formes de violence. S’il est présent et se développe dans tous les milieux et à tous les âges, c’est surtout le harcèlement entre élèves qui retient le plus d’attention et fait régulièrement l’objet de programmes spécifiques visant son éradication. Mais, lorsque le harcèlement est initié par un adulte qui exerce une autorité sur un jeune, le tableau est encore plus inquiétant. Parce que la loi du silence s’impose. Et que les faits paraissent tellement incroyables aux yeux des collègues de l’adulte harceleur que c’est souvent la bonne foi de l’enfant qui est mise en

cause lorsqu’il ou elle se confie”, explique l’association.

“Quand le coupable est un prof, la loi du silence s’installe.”

Humiliations volontaires ou involontaires, remarques blessantes, moqueries, traitement discriminatoire, le harcèlement de la part d’enseignants peut prendre de nombreuses formes, toutes aussi destructrices les unes que les autres.

Geneviève Frères, qui a par-

ticipé à l’écriture de la brochure, est enseignante à la retraite. Durant sa carrière, elle a pris part à de nombreux conseils de classes et a récolté de nombreux témoignages.

“Le harcèlement d’un professeur sur un élève peut prendre la forme de remarques négatives sur le physique, de l’exclusion systématique d’un élève lors d’activités ou peut se manifester par le fait de refuser à un élève à besoins spécifiques de pouvoir recourir à des aménagements raisonnables. Il y a aussi des plaintes pour des enseignants qui attachent des élèves ou leur mettent du papier collant sur la bouche pour les empêcher de parler.”

■ Une incitation pour les autres élèves à faire pareil

Bien souvent, le harcèlement initié par un professeur joue le rôle d’élément déclencheur pour le harcèlement entre élèves. “Si un professeur fait des remarques dégradantes à un élève, les autres élèves pensent qu’ils ont aussi le droit de le faire.”

Les conséquences pour les victimes peuvent être très graves. Malheureusement, les élèves se retrouvent bien souvent démunis. “Certaines directions écoutent les plaintes des parents mais les professeurs concernés sont généralement dans le déni. Et si l’enseignant est nommé, il n’y a pas grand-chose à faire”, déplore Geneviève Frères.

Le Réseau Prévention Harcèlement espère à travers sa brochure lever le tabou sur le phénomène et propose des pistes pour le prévenir.

Maïli Bernaerts



■ En cas de harcèlement par un professeur, la bonne foi de l’élève est souvent mise en cause. © SHUTTERSTOCK

Passage en phase 1B demandé dans les hôpitaux

SANTÉ Le SPF Santé publique demande à tous les hôpitaux belges de passer progressivement en phase 1B d’ici le 22 mars. Les soins non urgents doivent par conséquent à nouveau être reportés. Le 26 février, le ministre de la Santé Frank Vandenbroucke avait déjà demandé aux hôpitaux de passer en phase 1B, mais il n’était alors pas question de report des autres soins. Les chiffres s’étant dans un premier temps stabilisés, l’échéance avait également été reportée. Mais maintenant, un passage en phase 1B est demandé, avec report des soins qui ne sont pas liés au coronavirus.

Les bourgmestres de la Côte veulent ouvrir leurs terrasses à Pâques

HORECA Les bourgmestres de la Côte vont insister pour obtenir une autorisation d’ouvrir les terrasses dans l’Horeca lors des vacances de Pâques. Ils estiment la mesure nécessaire pour disperser les touristes. Les bourgmestres réclament également qu’il soit permis aux bars de plage de vendre des consommations à condition qu’elles ne soient pas consommées sur place. Après avoir évoqué la situation ensemble, les maîtres du littoral demandent davantage de tolérance pour les terrasses, sans perte de soutien financier le cas échéant.

0,0002% de cas de thromboses chez des patients vaccinés à l’AstraZeneca

VACCIN Sur les 17 millions de personnes ayant reçu une dose du vaccin contre le Covid-19 développé par AstraZeneca en Europe et au Royaume-Uni, seuls 15 ont développé une thrombose veineuse profonde (DVT) et 22 une embolie pulmonaire (PE), soit 0,0002% de cas, a rappelé mardi Frank Vandenbroucke en commission Santé de la Chambre. C’est moins que les 0,009% craints au départ. Interrogé par les députés, le ministre de la Santé publique a une nouvelle fois défendu la position de la Belgique de poursuivre la vaccination avec le vaccin AstraZeneca.